

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 juin 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

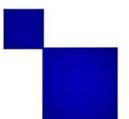
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Chaumillon, Mme Ségura



Délibération n° 18-02 du 12 juin 2025

FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DE TOUTES ET TOUS DANS L'ESPACE PUBLIC – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE DU SPORT – CO-FINANCEMENT ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2022-XII-49 du 15 décembre 2022 portant sur l'engagement départemental dans le cadre de la pratique sportive pour toutes et tous dans l'espace public,

Vu le projet de convention à signer avec l'Agence nationale du sport et la préfecture de Région d'Île-de-France,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention d'investissement de 750 000 euros à l'Agence nationale du sport au titre de l'année 2025 pour le co-financement du Plan 5000 équipements – Génération 2024 ;

- APPROUVE la nouvelle convention de co-financement avec l'Agence nationale du sport et la préfecture de la région d'Île-de-France dont le projet est ci-annexé ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer la convention relative au co-financement d'équipements sportifs de proximité en Seine-Saint-Denis dans le cadre du plan 5 000 équipements – Génération 2024, avec l'Agence nationale du sport et la préfecture de la région d'Île-de-France pour l'année 2025.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.